

Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) : Prorogation de certains délais

1. L'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) a informé le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) que les délais de procédure arrivant à échéance entre le 1^{er} et le 31 mai 2020, y compris ceux arrivant à échéance auxdites dates, sont prorogés jusqu'au 15 juillet 2020.

2. Pour de plus amples informations, les utilisateurs du système de Madrid peuvent consulter le site Web de l'OAPI à l'adresse suivante : <http://www.oapi.int/index.php/fr/>. Ils peuvent également consulter la page Web à l'adresse suivante : <http://www.oapi.int/index.php/fr/component/k2/item/536-les-delais-de-procedures-proroges-jusqu-au-15-juillet-2020>.

Le 18 mai 2020